Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23/10/2023
ID : 038-200030658-20231016-2023_161-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/161

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 16 octobre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 10 octobre 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Fabienne Croze, Pierrick Bonenefant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Angeline Guillen, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jocelyne Haut, Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Jean-Marc Bellot à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Christian Roux à Fabienne Croze,
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET DRAAF 2023 : ANIMATION POUR LE REGROUPEMENT DE LA GESTION DU FONCIER FORESTIER EN REGION AURA

La Communauté de Communes du Trièves (CCT), la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) et la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO), partagent la stratégie forestière du Massif Sud Isère pour maintenir et développer la filière forêt bois sur le territoire, et favoriser une gestion plus durable des forêts du Sud Isère dans un contexte de changement climatique.
Au cours des quatre dernières années, un travail conjoint financé par des fonds européens et le Département avec le CNPF, la Chambre d'Agriculture et l'ONF a permis :

- De mobiliser davantage de bois en regroupant les propriétaires privés (35 chantiers soit plus de 6000 m3 de bois mobilisés)
- D'augmenter les surfaces forestières disposant d'un document de gestion durable (+ de 260 ha en 2 ans)
- De travailler sur l'accessibilité au massif forestier (animation de 38 projets de création de desserte)
- De sensibiliser les propriétaires privés à la problématique du changement climatique (formations auprès de 150 propriétaires)
- D'étudier et tester les essences plus adaptées à nos forêts de montagne (+ de 10 000 plants plantés)

Les dispositifs financiers du département et de l'Europe sont terminés, mais les élus du COPIL ont exprimé leur souhait de poursuivre la dynamique engagée avec le CNPF, la Chambre d'Agriculture et l'ONF, en candidatant à l'appel à projet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) : *Animation pour le regroupement et la gestion du foncier forestier*
Cet appel à projet permettra par l'entrée du foncier de mener les actions suivantes sur les années 2024 et 2025 :

- Réalisation d'un diagnostic foncier sylvicole pour prioriser les zones d'animations aux regards des enjeux de lutte contre les incendies et de risques sanitaires.
- Animation foncière auprès des propriétaires publics et privés (acquisition des enclaves forestières, des biens vacants et sans maitres, simplification des biens non

Envoyé en préfecture le 23/10/2023
Reçu en préfecture le 23/10/2023
Publié le 23/10/2023
ID : 038-200030658-20231016-2023_161-DE

délimités, sensibilisation des propriétaires, mise en place d'u[illegible] « la Forêt Bouge »).
- Amélioration des dessertes pour faire face aux risques incendies.
- Sensibilisation des notaires aux enjeux forestiers à son cadre règlementaire spécifique.
- Incitation des acteurs au regroupement et à la gestion durable des forêts.

L'appel à projet est commun avec les Communauté de Communes de la Matheysine et de l'Oisans, et sera porté administrativement par la Communauté de Communes du Trièves. Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), la Chambre d'Agriculture, l'Association des Communes Forestières de l'Isère et la SAFER sont partenaires de la candidature.
Il est proposé de solliciter 80 000 euros de subvention pour un programme d'actions total évalué à 100 000 euros pour les deux années 2024 et 2025, comprenant la valorisation du temps de travail des agents de la Communauté de Communes du Trièves.
La part d'autofinancement de 20 000 euros sera répartie entre les trois Communautés de Communes.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dépôt d'une candidature mutualisée avec la Communauté de communes de la Matheysine et la Communauté de Communes de l'Oisans à l'appel à projet régional « animation pour le regroupement de la gestion du foncier forestier » dans les conditions décrites ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche et à l'exécution de cette délibération.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 octobre 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/10/23 *et de sa publication le* 23/10/23